

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FORT, Maire.

Etaient présents :

Jean-Luc FORT, Laurène TROUVE, Nicolas FREULET, Céline TRENDEL, Frédéric LEPREVOST, Linda BAUDOUIN, Héléne VEAUDEQUIN, Christiane MALANDAIN, Patrick VANDEN ABEËLE, Serge PREVOTS, Isabelle LEFEBVRE, Julie GODET, Eddy CARDON, Jean-François ERMENEUX, Jérémy VIMBERT.

Etaient absents :

Gilles DUMENIL (pouvoir à Jean-Luc FORT), Aurélie MILLET (pouvoir à Laurène TROUVE), Cécile SANGUINETTI, Jean-Marc LEMAITRE.

Secrétaire de Séance :

Eddy CARDON.

Procès-verbal du 13 octobre 2020 Adopté.

1. REGLEMENT INTERIEUR - ADOPTION

20.07.41

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

A cette fin, un projet de règlement intérieur a été adressé aux conseillers municipaux le 13 novembre 2020. Aucune demande de modification n'a été faite.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** adopte** le règlement intérieur joint en annexe.

2. ATTRIBUTION BONS D'ACHATS

20.07.42

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des bons d'achat pour les agents communaux et leurs enfants de moins de 14 ans, le montant proposé est de 30 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** d'attribuer un bon d'achat de 30 € pour les agents communaux et leurs enfants de moins de 14 ans.

3. CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX COMMERCIAUX

20.07.43

Suite à l'occupation du gymnase les mercredis matin par l'Association Sportive des Cheminots Havrais (ASCH) qui assure une activité athlétisme à destination des enfants et adolescents, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition du gymnase.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** la convention de mise à disposition des locaux communaux à l'Association Sportive des Cheminots Havrais (ASCH).

* **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

4. CONVENTION FINANCEMENT RASED (RESEAU D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ELEVES EN DIFFICULTE) 20.07.44

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Mairie de Montivilliers concernant la participation financière de notre commune au Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED). Auparavant le RASED bénéficiait d'un financement par l'ensemble des communes constituant le SIVOM de Montivilliers. Lors de sa dissolution en 2008, la CODAH n'a pas repris cette compétence et la ville de Montivilliers s'est retrouvée seule à assumer, en l'absence d'autres financements, les frais de fonctionnement du RASED.

Il est demandé aux communes membres de l'ex SIVOM de participer au financement pour assurer le fonctionnement du RASED.

Pour la commune de Saint Martin du Manoir, la participation 2020 s'élève 104,13 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** la convention pour le financement du RASED, avec une participation de la commune de 104,13 € pour 2020.

* **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

5. RENOUVELLEMENT DE BAUX COMMUNAUX : TERRAINS COMMUNAUX ET MAISON COMMUNALE 20.07.45

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que les baux suivants arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

- B50 et B15 : terrains communaux.
- B47 : maison communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **autorise** Monsieur le Maire à signer les baux. Le montant du loyer sera revalorisé chaque année.

Les baux B50 et B15 concernant les terrains communaux sont renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2021, pour 1 an.

Le bail B47 concernant une maison communale est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2021 pour 1 an.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

La séance est levée à 21 heures 30.

Saint Martin du Manoir
Le 30 NOV. 2020
Le Maire, Jean-Luc FORT

